



Assemblée générale

Distr. limitée
13 octobre 2000
Français
Original: anglais

**Comité préparatoire de la Réunion internationale
de haut niveau chargé d'examiner
la question du financement du développement
à l'échelon intergouvernemental**

Première session

31 mai-2 juin et 30 octobre 2000

Point 3 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité préparatoire

**Projet de rapport du Comité préparatoire
de la Réunion internationale de haut niveau
chargé d'examiner la question du financement
du développement à l'échelon intergouvernemental
sur les travaux de sa session d'organisation,
de la reprise de sa session d'organisation,
de sa première session et de la reprise de sa première session**

Vice-Président et Rapporteur : _____

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa session d'organisation et de la reprise de sa session d'organisation	3	
I. Introduction	1	3
II. Questions d'organisation	2-11	3
A. Élection du Bureau	2	3
B. Adoption de l'ordre du jour	3-4	3
C. Participation	5-10	3
D. Documentation	11	4
III. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau.....	12-18	4

IV.	Organisation du secrétariat de coordination	19–21	5
V.	Consultations du Bureau du Comité préparatoire avec toutes les parties prenantes concernées sur les modalités de leur participation, notamment en ce qui concerne la création éventuelle d'une équipe de travail conjointe, à la fois aux préparatifs de la réunion internationale de haut niveau et à la réunion elle-même	22–28	5
VI.	Arrangements en vue des sessions futures du Comité préparatoire.....	29	5
VII.	Mesures prises par le Comité à la reprise de sa session d'organisation	30–35	5
VIII.	Recommandation du Comité et décision adoptée par le Comité à la reprise de sa session d'organisation.....	36–37	6
A.	Projet de résolution soumis à l'Assemblée générale pour adoption	36	6
B.	Décision prise par le Comité	37	7

Annexe

Liste des documents dont le Comité était saisi à sa session d'organisation et à la reprise de sa session d'organisation.....	9
--	---

Deuxième partie

Rapport du Comité préparatoire sur sa première session et la reprise de sa première session	10
I. Introduction	1 10
II. Questions d'organisation	2–10 10
A. Adoption de l'ordre du jour	2 10
B. Participation	3–9 10
C. Documentation	10 11
III. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau.....	11–14 11
IV. Mesures prises par le Comité à sa première session.....	15–22 11
V. Décision adoptée par le Comité à sa première session.....	23 12

Annexe

Liste des documents dont était saisi le Comité à sa première session et à la reprise de sa première session	15
---	----

Première partie

Rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa session d'organisation et de la reprise de sa session d'organisation

I. Introduction

Ouverture et durée de la session

1. Le Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargé d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental a tenu sa session d'organisation et la reprise de sa session d'organisation à New York les 10 et 25 février, les 27, 28 et 31 mars et le 30 mai 2000, conformément aux paragraphes 9 et 11 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale. Le Comité a tenu sept séances (1re à 7e), et procédé à un certain nombre de consultations officieuses.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

2. À ses 1re et 2e séances, les 10 et 25 février, le Comité a élu par acclamation le Bureau ci-après :

Coprésidents : M. Jorgen Bojer (Danemark)
M. Asda Jayanama (Thaïlande)

Vice-Présidents : M. Naste Calovski (ex-République yougoslave de Macédoine)
M. Hazem Fahmy (Égypte)
M. Michael Gallagher (États-Unis d'Amérique)
M. Julian Hunte (Sainte-Lucie)
Mme Ruth Jacoby (Suède)
M. Hideaki Kobayashi (Japon)
M. Daul Matute (Pérou)
M. Ivan Nimac (Croatie)
M. Kwabena Osei-Danquah (Ghana)
M. Mubarak Hussein Rahmtalla (Soudan)
M. Gert Rosenthal (Guatemala)
M. Shamshad Ahman (Pakistan)
Mme Jana Simonova (République tchèque)

B. Adoption de l'ordre du jour

3. À sa 2e séance, le 25 février, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour sa session d'organisation :

1. Élection du Bureau et des deux coprésidents.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau.
4. Arrangements en vue des sessions futures du Comité préparatoire.

4. À sa 3e séance, le 27 mars, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour la reprise de sa session d'organisation :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Organisation du secrétariat de coordination.
3. Consultations du Bureau du Comité préparatoire avec toutes les parties prenantes concernées sur les modalités de leur participation, notamment en ce qui concerne la création éventuelle d'une équipe de travail conjointe, à la fois aux préparatifs de la réunion internationale de haut niveau et à la réunion elle-même.
4. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau.
5. Arrangements en vue des sessions futures du Comité préparatoire.
6. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la première session de fond du Comité préparatoire.

C. Participation

5. Ont participé aux sessions les représentants des États Membres ci-après :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bélgica, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération

de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Iraq, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Maroc, Namibie, Nauru, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Pays-Bas, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Zimbabwe.

6. Ont participé aux sessions les observateurs des États non membres ci-après :

Saint-Siège et Suisse.

7. Les bureaux et organes de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement et Bureau de liaison des commissions régionales à New York.

8. Les institutions spécialisées et les autres organisations du système des Nations Unies ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Organisation mondiale du commerce.

9. L'organisation intergouvernementale ci-après était représentée :

Communauté européenne.

10. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social suivantes étaient représentées :

Franciscain International et Confédération mondiale du travail.

D. Documentation

11. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa session d'organisation et à la reprise de sa session d'organisation figure en annexe à la première partie du présent rapport.

III. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau

12. Le Comité a examiné le point 3 de l'ordre du jour de sa session d'organisation et le point 4 de l'ordre du jour de la reprise de sa session d'organisation à sa 2e séance, le 25 février, et à sa 7e séance, le 30 mai.

13. À la 2e séance, le 25 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration et présenté le rapport du Secrétaire général concernant les consultations sur les modalités possibles de participation de toutes les parties prenantes concernées aux préparatifs de fond et à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (A/AC.257/1).

14. À la même séance, les représentants du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Portugal (au nom de l'Union européenne) ont fait une déclaration.

15. À la même séance, le Comité a pris note du rapport du Secrétaire général.

16. À la 7e séance, le 30 mai, le Coordonnateur exécutif du secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement a présenté une note du Secrétaire général sur le programme de travail du Comité (A/AC.257/9).

17. À la même séance, les représentants de l'Égypte, de Cuba, de la Turquie, de l'Indonésie, de la République tchèque, du Bélarus, des États-Unis d'Amérique, du Soudan, de la Nouvelle-Zélande, du Chili, du Portugal (au nom de l'Union européenne), de Sainte-Lucie, du Kenya, du Guyana, du Venezuela et du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ont fait une déclaration.

18. À la même séance également, le Comité a pris acte de la note du Secrétaire général.

IV. Organisation du secrétariat de coordination

19. À sa 3e séance, le 27 mars, le Comité a examiné le point 2 de l'ordre du jour de la reprise de sa session d'organisation et entendu la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui a également présenté la note du Secrétaire général sur l'organisation du secrétariat de coordination (A/AC.257/4).

20. À la même séance, le représentant du Soudan a fait une déclaration.

21. À la même séance également, le Comité a pris note de la note du Secrétaire général.

V. Consultations du Bureau du Comité préparatoire avec toutes les parties prenantes concernées sur les modalités de leur participation, notamment en ce qui concerne la création éventuelle d'une équipe de travail conjointe, à la fois aux préparatifs de la réunion internationale de haut niveau et à la réunion elle-même

22. Le Comité a examiné le point 3 de l'ordre du jour de la reprise de sa session d'organisation de sa 3e à sa 7e séance, les 27, 28 et 31 mars et le 30 mai 2000.

23. À la 3e séance, le 27 mars, le Coprésident, M. Jorgen Bojer (Danemark), a présenté le rapport du Bureau du Comité sur les modalités de participation de toutes les parties prenantes concernées à la fois aux préparatifs de la réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement et à la réunion elle-même (A/AC.257/6).

24. À la même séance, les représentants du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Portugal (au nom de l'Union européenne), du Pakistan, de l'Indonésie, du Ghana, de la Colombie (au nom du Groupe de Rio), de Sainte-Lucie, du Japon et des États-Unis d'Amérique ont fait une déclaration.

25. À la 4e séance, le 28 mars, les représentants du Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Guatemala, de la Chine, du Cameroun, du Chili, du Mexique, de Cuba, de la Fédération de Russie, du Ghana, de la République de Corée, du Portugal (au nom de l'Union européenne), de l'Algérie, du Pérou, du Venezuela, de l'Égypte, du Maroc et de Sainte-Lucie ont fait une déclaration. Le représentant de la Banque mondiale a aussi fait une déclaration.

26. À la 7e séance, le 30 mai, le Coprésident, M. Asda Jayanama (Thaïlande), a appelé l'attention du Comité sur le deuxième rapport du Bureau sur le processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau (A/AC.257/8).

27. À la même séance, les représentants du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Portugal (au nom de l'Union européenne) et du Soudan ont fait des déclarations. Le représentant du Fonds monétaire international a aussi fait une déclaration.

28. À la même séance également, le Comité a pris note du deuxième rapport du Bureau.

VI. Arrangements en vue des sessions futures du Comité préparatoire

29. Le Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour de la reprise de sa session d'organisation de sa 3e à sa 7e séance, les 27, 28 et 31 mars et le 30 mai, dans le cadre de l'examen d'autres questions de fond de son ordre du jour (voir les chapitres III et V ci-dessus). Le Comité était saisi d'une note du secrétariat portant sur les éléments d'un programme de travail du Comité (A/AC.257/5).

VII. Mesures prises par le Comité à la reprise de sa session d'organisation

Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau

30. À sa 5e séance, le 31 mars, le Comité était saisi d'un projet de résolution intitulé « Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale

de haut niveau » (A/AC.257/L.1) présenté par le Danemark et la Thaïlande.

31. À la même séance, le Secrétaire du Comité a fait une déclaration concernant les incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

32. À la même séance également, à la suite des déclarations faites par les représentants de l'Égypte, du Nigeria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Nouvelle-Zélande, du Portugal (au nom de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique et du Mexique, le Comité a décidé de réviser le projet de résolution en remplaçant à l'alinéa e) du paragraphe 2 les mots « les demandes d'octroi du statut consultatif auprès du Comité préparatoire présentées par les organisations non gouvernementales » par les mots « les demandes d'accréditation auprès du Comité préparatoire présentées par les organisations non gouvernementales qui ne sont pas encore dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ».

33. À la même séance, le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution tel que révisé (voir A/AC.257/L.1/Rev.1) (voir première partie, chap. VIII, sect. A).

34. À la 6e séance, le 31 mars, les représentants de Sainte-Lucie (au nom de la Communauté des Caraïbes), du Cameroun, de l'Espagne, de l'Algérie, du Chili, du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Pakistan, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Portugal (au nom de l'Union européenne) ont fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

Questions en suspens concernant le processus préparatoire de fond et les préparatifs de la réunion internationale de haut niveau

35. À la 7e séance, le 30 mai, sur la proposition du Coprésident, M. Asda Jayanama (Thaïlande), le Comité a décidé de renvoyer à sa première session de fond l'examen des questions en suspens concernant le processus préparatoire de fond et les préparatifs de la réunion internationale de haut niveau (voir première partie, chap. VIII, sect. B).

VIII. Recommandation du Comité et décision adoptée par le Comité à la reprise de sa session d'organisation

A. Projet de résolution soumis à l'Assemblée générale pour adoption

36. Le Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

« Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau

L'Assemblée générale,

1. *Accueille avec satisfaction le rapport du Bureau du Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental sur les modalités de participation de toutes les parties prenantes concernées à la fois aux préparatifs de la réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la réunion elle-même¹;*

2. *Approuve*

a) Les propositions formulées au paragraphe 7 du rapport du Bureau, concernant les modalités de la participation de la Banque mondiale et prie le Bureau d'obtenir des éclaircissements au sujet de l'alinéa c) dudit paragraphe, compte tenu des vues exprimées au Comité préparatoire;

b) Les recommandations concernant la participation des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce aux travaux du Comité préparatoire, telles qu'elles figurent au paragraphe 10 du rapport du Bureau;

c) Les recommandations formulées au paragraphe 13 du rapport du Bureau, concernant la participation des organisations intergouvernementales, institutions spécialisées, fonds et pro-

¹ A/AC.257/6.

grammes du système des Nations Unies et autres organes officiels ou quasi officiels appartenant aux secteurs concernés;

d) Le paragraphe 11 du rapport du Bureau concernant la tenue, pendant le second semestre de 2000, de réunions consultatives régionales sur les questions de fond dont est saisi le Comité préparatoire;

e) Les recommandations formulées aux paragraphes 14 à 19 du rapport du Bureau, concernant la participation d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, et prie le Bureau de lui soumettre pour approbation les demandes d'accréditation auprès du Comité préparatoire présentées par les organisations non gouvernementales qui ne sont pas encore dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

3. *Prie* le Bureau, dans le contexte des modalités proposées par la Banque mondiale, de faire savoir à celle-ci que le Comité préparatoire souhaite que la Banque participe activement à ses travaux, de manière à renforcer l'impact de la coopération envisagée selon les modalités proposées;

4. *Prie* le Bureau de poursuivre des consultations intensives avec les parties prenantes institutionnelles visées au paragraphe 11 e) i) de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999, sur les modalités de leur participation et de lui soumettre dès que possible un rapport à ce sujet, contenant des propositions et des recommandations ainsi que d'éventuelles propositions et recommandations concernant d'autres modalités de participation du secteur privé;

5. *Prie en outre* le Bureau de lui soumettre, à la reprise de sa session d'organisation, des propositions et recommandations concernant les alinéas a), b), c) et g) du paragraphe 11 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, compte tenu des débats qui ont eu lieu au Comité préparatoire;

6. *Prie en outre* le Bureau d'organiser des consultations officieuses à participation non limitée au sujet de l'alinéa d) du paragraphe 11 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale avant la première session, compte tenu du paragraphe 3 de la résolution 54/196 et des éléments signalés dans le rapport du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, à composition non limitée, sur le financement du développement²;

7. *Prie* le Secrétaire général d'aider à la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Bureau, telles qu'elles ont été approuvées par le Comité préparatoire dans la présente résolution, et de continuer à apporter tout le soutien nécessaire au Comité préparatoire et au Bureau, s'agissant notamment de dispositions visant à faciliter les déplacements des membres du Bureau en vue de consultations avec les principales parties prenantes institutionnelles;

8. *Réitère* sa décision tendant à ce que la première session de fond du Comité préparatoire se tienne à compter du 15 mai 2000 au Siège de l'Organisation des Nations Unies;

9. *Décide* que le Comité préparatoire tiendra sa deuxième session de fond, d'une durée de deux semaines, pendant le premier trimestre de 2001 et sa troisième session de fond, d'une durée de deux semaines, pendant le deuxième trimestre de 2001, au Siège de l'ONU;

10. *Décide* que le Comité préparatoire doit suspendre la reprise de sa session d'organisation et se réunir dès que possible en vue de terminer ses travaux. »

B. Décision prise par le Comité

37. La décision ci-après adoptée par le Comité est portée à l'attention de l'Assemblée générale :

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 28 (A/54/28).*

**Questions en suspens concernant
le processus préparatoire de fond
et les préparatifs de la réunion internationale
de haut niveau**

À sa 7e séance, le 30 mai 2000, le Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargé d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental a décidé de renvoyer à sa première session de fond l'examen de toutes les questions en suspens concernant le processus préparatoire de fond et les préparatifs de la réunion internationale de haut niveau.

Annexe

Liste des documents dont le Comité était saisi à sa session d'organisation et à la reprise de sa session d'organisation

A. Session d'organisation

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/AC.257/1	3	Consultations sur les modalités possibles de participation de toutes les parties prenantes concernées aux préparatifs de fond et à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental
A/AC.257/2	1	Ordre du jour provisoire de la session d'organisation du Comité préparatoire

B. Reprise de la session d'organisation

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/AC.257/3/Rev.1	1	Ordre du jour provisoire de la reprise de la session d'organisation du Comité préparatoire
A/AC.257/4	2	Note du Secrétaire général sur l'organisation du secrétariat de coordination
A/AC.257/5	5	Note du secrétariat sur les éléments d'un programme de travail du Comité préparatoire
A/AC.257/6	3	Modalités de participation de toutes les parties prenantes à la fois aux préparatifs de la réunion intergouvernementale de haut niveau et à la réunion elle-même
A/AC.257/8	3	Deuxième rapport du Bureau du Comité préparatoire sur le processus préparatoire de fond et les préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau
A/AC.257/9	4	Note du Secrétaire général sur le Programme de travail
A/AC.257/L.1	3, 4 et 5	Projet de résolution sur le processus préparatoire de fond et les préparatifs de la réunion internationale de haut niveau présenté par le Danemark et la Thaïlande
A/AC.257/L.1/Rev.1	3, 4 et 5	Projet de résolution révisé intitulé « Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau » présenté par le Danemark et la Thaïlande

Deuxième partie

Rapport du Comité préparatoire sur sa première session et la reprise de sa première session

I. Introduction

Ouverture et durée de la session

1. Le Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental a tenu sa première session à New York les 31 mai et 2 juin 2000 et la reprise de sa première session le 30 octobre 2000 conformément au paragraphe 12 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale. Le Comité a tenu ___ séances (de la 8e à la ___). Le Comité a également procédé à un certain nombre de consultations officieuses.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 8e séance, le 31 mai, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour sa première session :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau.
3. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

B. Participation

3. Ont participé aux sessions les représentants des États membres ci-après :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde,

Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Namibie, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Zimbabwe.

4. Ont participé aux sessions les observateurs des États non membres ci-après :

Saint-Siège et Suisse.

5. Les bureaux et organes de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement et Bureau de liaison des commissions régionales à New York.

6. Les institutions spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Organisation mondiale du commerce.

7. L'organisation intergouvernementale ci-après était représentée :

Communauté européenne.

8. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social ci-après étaient représentées :

Franciscain International et Confédération mondiale du Travail.

9. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

[À venir]

C. Documentation

10. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa première session et à la reprise de sa première session figure en annexe à la Deuxième partie du présent rapport.

III. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau

11. Le Comité a examiné le point 2 de l'ordre du jour à ses 8e, 9e, 10e et ____e séances les 31 mai, 2 juin et 30 octobre 2000.

12. À la 8e séance, le 31 mai, les représentants du Portugal (au nom de l'Union européenne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de Malte et de la Turquie), du Nigéria (au nom du Groupe des 77), du Pakistan, de la Colombie (au nom du Groupe de Rio), du Ghana, du Chili, du Kenya, de la Nouvelle-Zélande, du Guatemala, du Japon, de la Norvège, de l'Indonésie, de la République démocratique populaire lao, de Sainte-Lucie, des États-Unis d'Amérique, de Cuba et du Soudan ont fait une déclaration. Conformément à la recommandation du Bureau, entérinée par le Comité à sa session d'organisation (voir première partie, chap. VIII, sect. A, projet de résolution, alinéa e) du paragraphe 2), les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après ont fait des déclarations : Franciscain International (au nom de Coopération internationale pour le développement et la solidarité) et la Confédération mondiale du travail.

13. À la 9e séance, le 2 juin, les représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont fait une déclaration. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a aussi fait une déclaration.

14. À la 10e séance, le 2 juin, le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait une déclaration.

IV. Mesures prises par le Comité à sa première session

15. À ses 8e et 9e séances, les 31 mai et 2 juin, le facilitateur chargé des consultations officieuses touchant l'adoption d'un ordre du jour provisoire pour les questions de fond, M. Mauricio Escanero (Mexique) a informé le Comité des progrès des consultations.

16. À la 9e séance, le 2 juin, le Comité était saisi d'un projet de décision intitulé « Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau » (A/AC.257/L.2), présenté par le Bureau du Comité.

17. À la même séance, le facilitateur a informé le Comité des résultats des consultations officieuses concernant l'ordre du jour provisoire de la réunion internationale de haut niveau, qui figurait en annexe au projet de décision, et a révisé ledit projet (voir A/AC.257/L.2/Rev.1) en remplaçant le paragraphe 5 de la version initiale qui se lisait comme suit :

« 5. *Approuve*, conformément au paragraphe 3 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, l'ordre du jour provisoire présenté en annexe à la présente décision, étant entendu que cet ordre du jour n'a qu'une valeur indicative et pourrait évoluer à mesure que le processus préparatoire avance, et, notamment, bénéficier de contributions des États membres, du résultat des consultations intergouvernementales régionales et d'apports de toutes les parties prenantes; »

par le paragraphe ci-dessous :

« 5. *Adopte*, sur la base du paragraphe 3 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999; le texte figurant à l'annexe de la présente décision en tant qu'ordre du jour provisoire de fond pour le processus de financement du développement, étant entendu que cet ordre du jour n'a qu'une valeur indicative et qu'il sera modifié au cours du processus préparatoire de fond précédant la manifestation finale, entre autres, par les contributions apportées par les États Membres, les consultations intergouvernementales régionales et toutes les parties intéressées; ».

18. À la même séance également, après avoir entendu les déclarations des représentants de la République de Corée, du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la

Chine), du Mexique, de Sainte-Lucie, de Cuba, du Soudan, de la République islamique d'Iran, du Chili, du Guatemala et du Portugal (au nom de l'Union européenne et de l'ex-République yougoslave de Macédoine), le Comité préparatoire a adopté le paragraphe 5 du projet de décision tel que révisé par le facilitateur et, par conséquent, l'ordre du jour provisoire de fond.

19. À la même séance, les représentants de Sainte-Lucie, du Soudan, du Brésil, du Guyana, du Bélarus et de l'Algérie ont fait une déclaration.

20. À la 10e séance, le 2 juin, le Coprésident, M. Jorgen Bojer (Danemark), a de nouveau révisé le projet de décision (voir A/AC.257/L.2/Rev.1), en remplaçant le paragraphe 7 de la version initiale qui se lisait comme suit :

« 7. Prie le Secrétaire général d'allouer au processus préparatoire et à la réunion intergouvernementale de haut niveau toutes les ressources nécessaires, de telle sorte que les moyens dont ils disposent soient à la mesure de l'événement; »

par le paragraphe ci-dessous :

« 7. Réaffirme, conformément au paragraphe 17 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, qu'il est nécessaire d'allouer des ressources suffisantes au processus de financement du développement; ».

21. À la même séance, après avoir entendu la déclaration des représentants du Portugal (au nom de l'Union européenne), du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de Sainte-Lucie, le Comité préparatoire a adopté le projet de décision tel que révisé (voir deuxième partie, chap. V).

22. À la même séance également, les représentants du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Algérie, du Bénin et du Soudan ont fait une déclaration.

[Texte à venir]

V. Décision adoptée par le Comité à sa première session

23. La décision ci-après adoptée par le Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental à sa 10e

séance, le 2 juin 2000, est portée à l'attention de l'Assemblée générale :

Le Comité préparatoire

1. Prend note avec satisfaction du deuxième rapport du Bureau³;

2. Se félicite des consultations tenues avec les États membres de l'Organisation mondiale du commerce qui devraient déboucher sur la mise au point d'une modalité appropriée concernant la participation de l'Organisation au processus de financement du développement à l'échelon intergouvernemental;

3. Demande au Bureau de poursuivre ses consultations avec le Fonds monétaire international afin de conclure rapidement un accord sur une modalité appropriée concernant la participation du Fonds au processus de financement du développement à l'échelon intergouvernemental;

4. Prie le Bureau de poursuivre ses consultations sur la forme, le lieu, les dates, la durée et la structure de la manifestation finale, parallèlement au déroulement du processus préparatoire, et de lui présenter ses recommandations à la reprise de sa première session de fond;

5. Adopte, sur la base du paragraphe 3 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999⁴, le texte figurant à l'annexe de la présente décision en tant qu'ordre

³ A/AC.257/8.

⁴ Le paragraphe 3 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale se lit comme suit :

« Décide également que la réunion intergouvernementale de haut niveau, qui aura lieu en 2001, portera sur les problèmes nationaux, internationaux et systémiques relatifs au financement du développement, abordés selon une approche intégrée dans la perspective de la mondialisation et de l'interdépendance, que, par là même, le développement sera également étudié sous l'angle de ses aspects financiers, et que, dans ce contexte général, la réunion devrait aussi porter sur la mobilisation de ressources financières en vue de la mise en œuvre intégrale des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'Organisation des Nations Unies au cours des années 90 et de celle de l'Agenda pour le développement¹, particulièrement en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté. »

¹ Résolution 51/240, annexe. »

du jour provisoire de fond pour le processus de financement du développement, étant entendu que cet ordre du jour n'a qu'une valeur indicative et qu'il sera modifié au cours du processus préparatoire de fond précédent la manifestation finale, entre autres, par les contributions apportées par les États Membres, les consultations intergouvernementales régionales et toutes les parties intéressées;

6. Prie le secrétariat de coordination de tenir régulièrement des réunions d'information avec les membres du Comité préparatoire afin de les informer sur les progrès réalisés dans l'élaboration des documents de fond et d'obtenir leurs vues et observations sur ces documents;

7. Réaffirme, conformément au paragraphe 17 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, qu'il est nécessaire d'allouer des ressources suffisantes au processus de financement du développement;

8. Décide, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, de tenir sa deuxième session du 12 au 23 février 2001 et sa troisième session du 30 avril au 11 mai 2001;

9. Décide de reprendre les travaux de sa première session en temps utile.

Annexe

Ordre du jour provisoire

Mobilisation des ressources financières intérieures aux fins du développement

1. Créer des conditions favorables sur le plan intérieur : bonne gestion des affaires publiques; politiques macroéconomiques saines, notamment en matière de fiscalité et d'épargne privée; besoins particuliers des pays africains, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et de transit et des autres pays en développement, ainsi que des pays en transition qui éprouvent des difficultés particulières pour attirer des fonds aux fins du développement.

2. Renforcer le secteur des finances publiques : élaboration et mise en vigueur de régimes

fiscaux rationnels et équitables; meilleure allocation des dépenses publiques et financement des infrastructures et du développement social; renforcement des capacités et assistance technique.

3. Renforcer le secteur financier : problèmes institutionnels; encadrement; harmonisation des codes et des normes; instruments novateurs; accès au microcrédit; renforcement des capacités et assistance technique.

Mobilisation des ressources internationales en faveur du développement : investissements étrangers directs et autres apports privés

4. Accroître les flux de capitaux privés pour financer le développement : encourager les courants de capitaux privés, en particulier de prêts à long terme; faire bénéficier un plus grand nombre de pays en développement, de pays en transition et de secteurs des investissements étrangers directs; renforcer l'incidence sur le développement des investissements des sociétés transnationales dans les pays en développement; améliorer, dans les pays de destination et dans les pays d'origine, les mesures prises en vue de réduire les risques liés à la trop grande instabilité financière internationale; renforcement des capacités et assistance technique.

Commerce

5. Améliorer les échanges afin de financer le développement : ouvrir les marchés aux produits qui présentent un intérêt pour le commerce d'exportation des pays en développement; s'attaquer aux problèmes liés à la diminution des recettes publiques résultant de la libéralisation des échanges; renforcer la coopération/l'intégration régionale en vue de développer le commerce mondial; renforcement des capacités et assistance technique, en particulier en ce qui concerne les négociations commerciales et le règlement des différends; besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et de transit et des autres pays en développement, ainsi que des pays en transition qui éprouvent des difficultés particulières pour attirer des fonds aux fins du développement.

Renforcer la coopération financière internationale aux fins du développement, notamment au moyen de l'aide publique au développement

6. Renforcer l'aide publique au développement : relancer l'engagement consistant à réaliser l'objectif de 0,7 %, notamment en lui donnant une nouvelle impulsion fondée sur les pratiques optimales, de meilleures activités de plaidoyer et des campagnes d'information visant à dissiper les idées fausses et à différencier l'aide publique au développement au service de la croissance économique du financement général des biens collectifs; accroître l'efficacité et la rentabilité de l'aide publique au développement, notamment en faisant davantage participer les parties prenantes et en assurant une meilleure coordination d'initiatives telles que le cadre de développement global, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le document stratégique sur la lutte contre la pauvreté; besoins particuliers des pays africains, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des autres pays en développement qui éprouvent des difficultés particulières pour attirer des fonds aux fins du développement.

7. Chercher des sources novatrices de financement du développement : réfléchir à des instruments financiers internationaux novateurs, y compris des mécanismes de coopération dans le domaine fiscal et des mécanismes de financement des biens collectifs; renforcer la contribution des institutions multilatérales de développement, notamment de la Banque mondiale et des banques de développement régionales, aux politiques novatrices en matière de financement du développement; promouvoir les partenariats publics/privés nationaux et internationaux.

Dette

8. S'attaquer aux problèmes de la dette extérieure : examiner les problèmes d'endettement des pays en développement, les cas de fort endettement et le danger moral qu'ils représentent; renforcer et généraliser l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés; empêcher le retour de crises de la dette, notamment au moyen de mesures préventives visant à éviter l'accumulation de

dettes publiques et privées insoutenables; assistance technique en matière de gestion de la dette.

Questions liées aux systèmes : harmonisation et cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux aux fins du développement

9. Améliorer la gouvernance mondiale : élargir la participation des parties prenantes aux prises de décisions et à l'établissement des normes; obligation redditionnelle; transparence, accords régionaux; coordination des politiques afin de promouvoir une croissance économique mondiale plus soutenue et plus équitable.

10. Renforcer l'architecture financière internationale à l'appui du développement : améliorer la stabilité financière; renforcer les dispositifs d'alerte, de prévention et d'intervention en cas de crise financière, notamment en améliorant les systèmes de protection sociale; questions relatives aux liquidités et aux prêteurs en dernier ressort.

11. Renforcer le rôle des Nations Unies en vue d'aider et de compléter les travaux menés par les institutions monétaires, financières et commerciales internationales compétentes, dans le cadre de leurs mandats respectifs, en vue d'améliorer la cohérence et l'harmonisation des mesures prises aux fins du développement.

Annexe**Liste des documents dont était saisi le Comité
à sa première session et à la reprise de sa première session**

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/AC.257/7	1	Ordre du jour provisoire de la première session du Comité préparatoire
A/AC.257/L.2/Rev.1	2	Projet de décision présenté par le Bureau, intitulé « Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau »